

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 18 octobre 2010
COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil dix, le dix huit octobre, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Sylvain MAILLARD - Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE – Christel CARPENTIER et Michel BAUDRY – Adjoint au Maire
MM Noël DECURE - Pierre-Yves JEGAT - Pascal LARGILLET - Jean-Yves STEPHAN – Valérie BAILLET – Cécile HERVIEUX et Odile MARCHAND – conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE (pouvoir à Mme Cécile HERVIEUX)
Mr Michel LEVIEUX (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)
Mr Nicolas MOLETTE (pouvoir à Mme Christel CARPENTIER)
Mme Marlyse DOULET (pouvoir à Mr Rémi GOUDSMETT).

Absents excusés : Mr Emmanuel COTTIN.

Absents : Mmes Martine AUGER et Magali GERVAIS - MM Agostinho GONCALVES - Alain PELLEZ. et Benoît MARCHIS.

Date de convocation : 11 octobre 2010.

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h40.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Yves JEGAT a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2010

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Ouainville / Canouville – recours contentieux devant le Tribunal administratif.

Par délibération en date du 22 février 2010, le conseil municipal a émis un avis défavorable lors de la consultation engagée pour le projet de création d'une zone de développement de l'éolien de la Côte d'Albâtre.

L'association « Défense de la Côte d'Albâtre » poursuit son action contre le projet du parc éolien de Ouainville / Canouville, où 10 éoliennes de 126 m de haut devraient s'ériger dans les plaines des Ramonts et de Falfosse.

Contrairement au souhait du Gouvernement qui préconise que « le développement des éoliennes doit être réalisé de manière à éviter le « mitage » et à préserver la qualité de vie

des riverains », la Préfecture de Seine-Maritime a émis un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Cany-Barville confirme la nécessité de créer de nouveaux outils de production d'énergies renouvelables, mais sur des sites concertés et identifiés du territoire communautaire. Cany-Barville regrette ce développement anarchique des parcs éoliens, qui détruisent l'identité et la spécificité de notre territoire littoral, non générateur d'emplois pour la région, et perturbant la qualité de vie des citoyens.

A la demande de l'association « Défense de la Côte d'Albâtre », les communes et les riverains concernés sont invités à se fédérer pour déposer un recours contentieux devant le Tribunal administratif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à ester en justice en engageant un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen contre les permis de construire délivrés le 13 avril 2010 par Mr le Préfet de Seine-Maritime à la Compagnie du Vent pour ce projet de 10 éoliennes, à condition que les communes concernées de Ouainville et Canouville s'engagent également dans cette même démarche. Le conseil municipal autorise l'inscription d'une somme de 1.000€ à titre de participation aux frais de procédure et honoraires d'avocats.

Adopté à la majorité, 1 voix contre, 1 abstention.

Pistes cyclables : intégration d'une emprise foncière dans le domaine public communal – route de Veulettes

Dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, il est nécessaire que la commune de Cany-Barville procède au déclassement de la parcelle AC 116, d'une contenance de 200m² située le long de la route de Veulettes à proximité de la piscine communautaire, et l'intègre dans le domaine public communal, afin de pouvoir l'aménager en pistes cyclables.

Adopté à l'unanimité.

CCCA – Petite enfance – agrandissement de la cour du centre multi-accueil « la Ribambelle » - avenant n°2 à la convention de mise à disposition.

Afin d'offrir un espace plus ludique aux enfants accueillis à la Halte-Garderie « la Ribambelle », la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite agrandir le périmètre de la cour mis à disposition devant le bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

Surveillance de la cantine : Création d'un poste à temps non complet

Depuis la rentrée scolaire, le nombre d'élèves demi-pensionnaires inscrits s'élèvent à : 163 élèves en primaire et 74 en maternelle.

La surveillance des élèves est assurée par des agents municipaux, qui se répartissent la tâche entre les restaurants scolaires et les cours de récréation. Considérant le nombre d'enfants, et le comportement particulièrement difficile pour certains d'entre eux, il est nécessaire de renforcer le dispositif de surveillance pendant la pause déjeuner de 12h00 à 13h30.

Pour répondre à ce besoin ponctuel, de nature non pérenne, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, à compter du 04 novembre 2010 jusqu'au 1^{er} juillet 2011 inclus.

Adopté à l'unanimité.

Convention avec le Secours Catholique – Caritas pour l'organisation d'une permanence

Le Secours Catholique propose d'organiser une permanence d'une demi-journée par semaine sur le territoire de la commune, le lundi de 14h00 à 17h00.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet, met un bureau de permanence à disposition, et autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

Conservatoire de musique et de danse de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre - activités Danse : mise à disposition d'une salle au Sporticaux.

Le conservatoire de musique et de danse de la Côte d'Albâtre souhaite développer une activité de danse classique les mercredis de 10h00 à 12h30 à compter de la rentrée des vacances scolaires d'automne.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise à disposition de la salle de Karaté du Sporticaux.

Adopté à l'unanimité.

Communications :

FINANCES : présentation de la lettre de cadrage pour la construction budgétaire 2011.

TELETHON 2010 : présentation du programme - mobilisation des moyens humains pour assurer la sécurité.

TOUS AU NUMERIQUE : présence d'un mini-bus d'information – samedi 11 décembre 2010 de 10h00 à 17h00 sur la Place Robert Gabel.

DON DU SANG : collecte du 12 octobre 2010 : 61 donateurs dont une personne accomplissant ce geste pour la 1^{ère} fois. Le conseil municipal encourage la population à effectuer ce geste citoyen.

La séance est levée à 23h00.

Fait à Cany-Barville, le 19 octobre 2010.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT.